



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 11 septembre à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 68, 2^e rang de Gravel (lot :5 091 072)

Demande de dérogation mineure (2023-0358) au 68, 2^e rang de Gravel, lot 5 091 072 qui a pour objet d'autoriser en zone REC-04:

- L'installation d'une roulotte à moins de 10 mètres de la ligne avant, soit à environ 6 mètres de la ligne avant.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 aux articles 5.3.2, 7.2.1 et à la grille de spécification

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 11 septembre 2023.

Donné à Ferme-Neuve, ce 23^e jour du mois d'août deux mille vingt-trois.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 23 août 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 23 août 2023.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière
